



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 24 mai 2017

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Monsieur Maurice SCHARFF  
GAEC de la Ferme St Jean  
57450 FARSCHVILLER

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ  
antoine.schwartz@moselle.gouv.fr  
03 87 28 30 87

**Objet :** Dossier de déclaration de travaux de drainage agricole sur les communes de  
FARSCHVILLER et LOUPERSHOUSE  
Courrier de non-opposition à la réalisation des travaux, après envoi de compléments.

**P.J :** 1 récépissé de dépôt de dossier + 1 fiche descriptive

Monsieur,

Vous nous avez transmis pour instruction un dossier relatif à des travaux de drainage agricole sur les communes de FARSCHVILLER et LOUPERSHOUSE (dossier enregistré sous le logiciel CASCADE, portant le numéro suivant: 57-2017- 00034) qui a fait l'objet d'une demande de compléments.

Suite à la réception et à l'étude des compléments demandés, votre dossier est considéré comme étant complet et régulier. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Vous trouverez ci-joint une copie du récépissé de dépôt de dossier de déclaration (déjà en votre possession), ainsi qu'une fiche descriptive résumant l'opération.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé précité sera affichée dans les mairies de FARSCHVILLER et LOUPERSHOUSE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER



**Copie pour information :**  
- ONEMA à Marly